

Date : 09 Novembre 2020

Présents : L'Apeluz (Mme BLIER + 2 parents d'élèves, M. Le Maire, Mme BEC, Mme DA SILVA, M. TEYSSIER, Mme DUTREVE, Chantal RAVALAIO,

Excusés : Mme ROUSTAN

Rédaction : Mme BEC le 12/11/2020

Validation : M. le Maire le 14/11/2020

M. le Maire informe que Mme TAHIROU de Vienne Condrieu Agglomération propose d'intervenir à l'école pour sensibiliser les enfants à l'environnement notamment dans le cadre de la gestion des déchets et du tri, au cours du 1^{er} trimestre 2021. Nous laissons le soin à la Directrice de revenir vers les élus pour la mise en place.

Il informe également, concernant le bruit au niveau du restaurant scolaire, de l'installation de dalles acoustiques qui a été faite en 2018, afin d'atténuer le bruit. Les élus communiqueront sur ce point lors d'un prochain Luzinay mag, pour informer les parents d'élèves sur cette réalisation.

Au niveau du protocole sanitaire il a été diffusé sur le site internet, Panneau Pocket, le Dauphiné Libéré et le panneau lumineux. Monsieur le Maire informe qu'il a échangé plusieurs fois avec la Directrice pour la mise en œuvre du protocole après le 1^{er} confinement du Printemps. De même Annie BEC est également en concertation avec la Directrice et les parents d'élèves par l'APELUZ.

MOT DU MAIRE après cette commission adressée par mail le 12/11/2020

« Je tiens à vous remercier vous et les parents d'élèves pour la qualité des échanges lors de cette commission scolaire qui s'est très bien déroulée. J'ai tenu à être présent en première partie de réunion pour vous expliquer le contexte particulier du confinement et de la mise en place du protocole sanitaire.

J'ai beaucoup apprécié l'état d'esprit positif de tous. Vous pouvez le dire aux parents d'élèves présents.

Mon adjointe aux affaires scolaires et ma secrétaire générale restent à votre écoute au quotidien pour trouver ensemble des solutions pour l'école et nos enfants, en coordination étroite avec la Directrice.

Très cordialement, »

Christophe Charles

Maire de Luzinay

1) Sécurité Parking

APELUZ : Comme nous l'avons convenu lors du dernier conseil d'école, nous vous proposons un mot commun pour la sécurité sur le parking (mot proposé en pièce jointe). Si cela vous convient, nous souhaitons le diffuser dans les cahiers.

MAIRIE : **Le plan étant très précis nous sommes d'accord pour le faire diffuser dans les cahiers.**

2) COVID 19 – Protocole sanitaire

APELUZ : - *Pourriez-vous communiquer aux parents le protocole sanitaire mis en place suite à la crise sanitaire ?*

MAIRIE : **Le protocole sanitaire du périscolaire est le même que celui de l'éducation nationale nous avons communiqué à ce sujet sur le site internet, Panneau Pocket, le Dauphiné Libéré et le panneau lumineux ainsi que sur Facebook.**

- Pourriez-vous détailler les points suivants :

o Le lavage des mains est-il obligatoire à l'arrivée à la garderie avant de prendre le goûter ?

Le lavage des mains pour tous les enfants qui prennent un goûter ou pas est effectué depuis la rentrée.

o Si une classe ferme, qu'en est-il des enfants ayant été en contact avec les enfants testés positifs au COVID pendant les temps périscolaires ? Quel est la procédure d'identification des cas contacts ?

Selon la procédure gouvernementale, l'école doit faire le nécessaire auprès de l'académie, qui en informe L'ARS qui fait ensuite un retour à Monsieur le Maire de la décision prise et nous appliquerons les consignes de l'ARS ; il n'y a pas de substitution à cet avis.

o Quels sont les procédures de ménage adaptées à la crise sanitaire ?

Nous avons communiqué dans les différents canaux de communication. Pour la procédure de nettoyage tous les points contacts et les sanitaires sont nettoyés tous les jours et ce 2 fois par jour. Les sols sont désinfectés tous les jours.

o Quel est le protocole si un enfant présente des symptômes pendant le temps périscolaire ?

L'agent appelle les parents ; isolement de l'enfant avec surveillance de l'agent, puis il est procédé à la désinfection du local. L'école est également informée.

o Comment les parents des élèves inscrits aux services périscolaires seront informés en cas de suspicion COVID du personnel municipal en contact avec les enfants ? Que se passe-t-il si le cas est confirmé ?

Pour le moment nous n'avons pas eu de cas. Toutefois si cela devait arriver le protocole sera appliqué et le personnel mis en quarantaine ainsi que tous les cas contacts avérés par la brigade contact COVID de la CPAM.

D'une manière générale, comment le respect du protocole sanitaire est-il contrôlé ?

Le personnel est professionnel et compétent nous leur faisons confiance, toutefois des contrôles inopinés sont faits par les référents et par la secrétaire générale.

o Etant en zone d'alerte renforcée, avez-vous prévu une communication sur la situation du village vis-à-vis du COVID sur le site internet de la mairie ?

Un communiqué a été mis en place sur Facebook et sur le site internet de la Mairie ; l'information se fait en fonction de la communication au niveau des habitants, il y a également l'application TOUSANTICOVID.

3) Cantine

- Y a-t-il eu un changement pour la préparation des repas par rapport à l'année 2019-2020 ?

Le seul changement cette année : 1 produit BIO à chaque menu par semaine et en moyenne 1 repas végétarien et le tout en commerce équitable et surtout en circuit court.

- Les enfants, comme le personnel, se plaignent du bruit.

Quelles solutions alternatives à celles actuellement en place sont envisagées pour améliorer cette situation ?

Un système de feu tricolore a été mis en place pour maintenir l'effet groupe, un agent de surveillance applique le système en fonction du comportement après une première remarque verbale : Rouge si la table ne se calme pas et si la table se calme le vert est de retour avec félicitation de l'agent sur le changement de comportement des enfants. Un système de croix a été mis en place en fonction de l'attitude de l'enfant, 3 croix justifiées par un mauvais comportement, il est alors fait un courrier aux parents dans le cahier de liaison, les enfants ont ainsi le temps de la réflexion avant cette étape. Si le mot dans le cahier n'est pas suffisant alors la mairie fera un courrier selon le règlement intérieur. Un courrier de M. le Maire et de l'adjointe.

L'utilisation de la cloche n'est visiblement pas efficace et très agressive pour les enfants.

La cloche a été définitivement supprimée.

- Les temps de repas sont très longs (parfois jusqu'à l'heure de reprise du temps scolaire).

Qu'est-il envisagé pour réduire le temps de repas des enfants ? (Ce qui diminuerait également le niveau sonore).

Nous avons 3 services, tous les enfants ont une récréation et le selon le menu le temps du repas est de 35' à 40'. Nous appliquons le règlement.

- L'information des parents sur le comportement de leur enfant par un mot collé dans le cahier est appréciée.

Cette mise en place a été appréciée par l'ensemble des agents du périscolaire également.

- Le système de punition créé de l'incompréhension et de l'injustice pour les enfants. Dans les commentaires des enfants qui ne veulent plus déjeuner à la cantine, ce sujet est prépondérant :

Rappel, les punitions se mettent en place uniquement sur des comportements qui le justifient (indiscipline, non-respect des règles...).

o Punitions collectives

o Attente du silence total avant de sortir en récréation (ce qui allonge le temps de présence dans la cantine et diminue le temps de défoulement nécessaire aux enfants)

Rappel, si toute la table est punie, c'est que le comportement de la table l'a justifié, nous essayons de ne pas créer d'inégalité. Toutefois les punitions collectives sont très rares. Les ultimatums sont quelques fois nécessaires, sans quoi certains enfants n'écoutent pas.

o Devoir rester assis pendant la récréation en punition du comportement à la cantine parfois pour toute la durée de la récréation

Nous sommes obligés quelque fois de recadrer les enfants même pendant la récréation.

Nos suggestions (suite aux échanges sur les techniques jugées efficaces dans d'autres écoles) :

o Passer auprès des tables afin de pouvoir leur faire remarquer à voix modérée le bruit qu'il y a dans la cantine => les enfants comprennent et baissent le son.
Bien sûr, cela ne dure qu'un moment mais cela démontre plus d'efficacité qu'en attirant leur attention par un bruit supplémentaire.

Nous le faisons tous les jours voir réponse sur les feux tricolores mis en place, mais effectivement cela ne dure jamais bien longtemps.

o Ne plus mettre de punitions collectives mais uniquement individuelles.

C'est ce qui est fait en général, et les tables complètes sont punies quand cela le nécessite, mais ces cas restent rares. Voir réponse sur les punitions.

o Ne plus attendre le silence total pour faire sortir une table. Si les enfants ne respectent pas la règle, préférer une remarque dans le cahier plutôt que de réduire le temps de récréation nécessaire aux enfants, surtout les plus agités

C'est ce que nous faisons actuellement.

o Faire sortir les enfants qui ont terminé leur repas pour faire diminuer le niveau sonore (un enfant qui ne mange plus sera plus agité)

Les conditions d'accueil ne le permettent pas, nous n'avons pas le personnel suffisant pour assurer la surveillance.

o Ne plus demander à un enfant de rester assis en récréation en punition de son comportement à la cantine => informer les parents par une remarque dans le cahier afin qu'ils puissent également discuter avec l'enfant de son comportement

Le non-respect des règles entraîne forcément une punition de principe de la collectivité (Règlement intérieur signé en début d'année). Les agents du périscolaire se réunissent tous les jours après l'heure méridienne et échangent sur les problèmes rencontrés et sur les consignes à transmettre aux parents.

Serait-il possible d'échanger sur ces différentes suggestions avec le personnel qui encadre les temps périscolaires ?

- Un incident particulier a été remonté par de nombreuses familles :

Suite à l'utilisation de la cloche, la personne qui réclamait le silence a dit aux enfants que ce n'était pas la peine qu'ils se plaignent à leurs parents car ils étaient responsables du bruit.

Certains enfants ont ressenti une menace dans ces propos et ont cru qu'il leur était interdit de parler du temps de cantine à leurs parents.

De même plusieurs enfants ont exprimé leur peur d'aller à la cantine car « les dames ont dit que si on fait trop de bruit, on sera exclu de la cantine pour toute l'année »

Nous vous remercions de faire un retour au personnel sur l'impact que de telles paroles peuvent avoir sur des enfants.

Chantal référente, dément ces propos. Lors des recadrements les agents rappellent souvent le règlement intérieur, l'utilisation de la cloche a été bien supprimée.

4) Garderie

- La séparation des maternelles et des élémentaires sur deux salles est appréciée.

- Il ne semble plus y avoir d'activités proposées comme c'était le cas l'année passée.

Est-il prévu d'en proposer à nouveau, notamment lors des périodes de mauvais temps où l'ensemble des enfants se retrouve dans la salle ?

Suite à la COVID nous sommes obligés d'appliquer le protocole sanitaire. Nous ajusterons dans les semaines à venir, en fonction des consignes et du protocole sanitaire ; la complication est que pour certains jeux nous sommes obligés de désinfecter à chaque fois.

- Plusieurs parents ont porté un point d'attention sur la sécurité :

o Demande de la carte d'identité en début d'année pour s'assurer que l'enfant est récupéré par la bonne personne (d'autant plus que nous portons tous un masque à présent).

Nous sommes très attentifs sur ce sujet en effet les personnes qui viennent chercher les enfants se présentent et les enfants savent bien qui vient les chercher, nous n'avons jamais eu de problème à ce sujet. La pièce d'identité est demandée pour les personnes non habituées du moins pour la première fois.

o Attention à la surveillance du portail, notamment lorsqu'il reste peu d'enfants en fin de journée et que le personnel débute le ménage de la salle.

Les enfants ne sont jamais seuls au niveau du portail il y a toujours un agent du périscolaire qui surveille.

5) Gestion des PAI & urgences

- Nous avons remarqué qu'un protocole a été affiché sur la porte de la garderie.

Pourriez-vous communiquer ce protocole aux parents ?

Les parents le savent à la signature toutefois pour la prochaine rentrée scolaire nous joindrons le règlement des PAI défini pour les agents.

- Quel est le fonctionnement vis-à-vis des PAI ?

o Moyen d'information du personnel en début d'année ?

o Lieu de stockage des PAI et des troussees fournies par les parents ?

La liste des PAI est affichée, le double du dossier est au restaurant scolaire et le protocole en cas d'incident est affiché.

o Possibilité pour les parents de venir expliquer les particularités des symptômes à surveiller chez leur enfant ?

Les agents n'ont pas de formation de soignant, en aucun cas ils ne peuvent administrer de traitement médicamenteux, en cas d'incident grave ils doivent composer le 15 et suivre les consignes du médecin du SAMU et appeler les parents. Cela relève du médical et nous sommes en effet très prudents, comme cela se fait dans la plupart des communes. Notre avocat nous a confirmé de l'appliquer dans ce sens.

- Lors de la précédente commission scolaire, vous nous aviez donné votre accord pour la réalisation d'une information sur les allergies alimentaires par l'association AFPRAL aux frais d'APELUS.

Cette initiative a été reportée du fait du confinement.

Nous souhaitons relancer l'initiative et programmer avec vous cette intervention.

Cette formation n'a pas lieu d'être, dès lors qu'elle n'entre pas dans le cadre d'emploi (voir réponse ci-dessus), lors du dernier conseil nous n'avions pas donné notre accord.

Les enfants se sont plaint aux agents comme quoi les enseignants ne les laissaient pas aller aux toilettes pendant la cour.

Les parents d'élèves vont faire remonter le problème au niveau des enseignants, lors du Conseil d'école.

Concernant les élèves de l'école maternelle au niveau de l'entrée du centre de loisirs serait-il possible de voir pour éviter de marcher dans la boue.

Nous verrons avec les services techniques ce que nous pourrons faire. Monsieur le Maire a demandé à la secrétaire générale de trouver une solution avec le responsable des services techniques.

Par rapport au point précédent sur le temps de récréation trop court, les agents ont remonté que les enfants en APC durant la pause méridienne, n'avaient pas de temps de repos. En effet ils reviennent souvent entre 12h45 et 13h de déjeuner et ensuite à 13h20 ils retournent en classe. Pour le bien-être des enfants, ne serait-il pas possible que les APC se fassent à 16h30 ?

Pour des raisons de sécurité, les agents ont également demandé que l'appel pour la garderie ait lieu dans les classes de Cm1, afin d'éviter que certains enfants sortent de l'établissement scolaire alors qu'ils devaient être à la garderie.

Les agents communaux tiennent à remercier tous les parents pour l'hommage sur le travail fait durant cette période, qui leur a été rendu le 2 novembre à 8h20.

Fin de commission à 21 heures.